

DEC212226DAPP

Décision portant nomination de Mme Annaïg Le GUEN aux fonctions de chargée de mission

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu le décret n° 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Madame Annaïg LE GUEN, Ingénieure de recherche HC CNRS, est nommée chargée de mission auprès du directeur général délégué à la science pour la DAPP, direction rattachée à la DGDS, du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2022.
Sa mission a pour objet le suivi de la politique de site en qualité d'ADSR.

Pour l'exercice de cette fonction, Madame Annaïg LE GUEN demeure affectée à l'USR3278 Centre de recherche insulaire et observatoire de l'environnement (CRIOBE) à Moorea Maïao (Polynésie Française).

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 29 juin 2021

Le Président-directeur général
Antoine Petit

